

**CONSEIL MUNICIPAL****SESSION ORDINAIRE****COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2017**

---

**Présidence de Monsieur Maurice JARRY, *Maire***

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs :

- |                                             |                                                  |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> JARRY Maurice      | <input type="checkbox"/> BOUTIN Louis            |
| <input type="checkbox"/> BRISSAUD Claude    | <input type="checkbox"/> LEMAIRE Hélène          |
| <input type="checkbox"/> SUREAU Jeannine    | <input type="checkbox"/> CRÉPEL José-Christian   |
| <input type="checkbox"/> LAMISSE Sandrine   | <input type="checkbox"/> CRASNIER Jean-Louis     |
| <input type="checkbox"/> LEBRUN Guy         | <input type="checkbox"/> ESNAULT Régis           |
| <input type="checkbox"/> CONGNARD Charlotte | <input type="checkbox"/> DRIANCOURT Marc-Antoine |
| <input type="checkbox"/> BILLIET Marc       | <input type="checkbox"/> PERTUISEL Roselyne      |

**ABSENTS EXCUSÉS :**

PÉNARD Cyril. GAGNIER Annick

**PROCURATION :**

Mme BOZDEMIR Arzu donne procuration à Mme LAMISSE Sandrine.

Madame GAGNIER donne procuration à Monsieur LEBRUN Guy pour voter en son nom

**ABSENTS NON EXCUSÉS :** Messieurs NACHURY, PEREYROL, Mesdames, DERSOIR, PIEAU et TEMPLÉ.

**SECRÉTAIRE :** Madame PERTUISEL

**Dépôt sur table**

- Révision du loyer Cours des Moulins
- Désignation d'un représentant à la commission Culture de la CCVHA

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2017**

Le compte rendu de la séance du 20 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

## **2 - TARIFS PUBLICITÉS BULLETIN MUNICIPAL**

Dans le cadre de la prochaine édition du Bulletin Municipal, il est nécessaire de revoir les tarifs des encarts publicitaires.

Pour mémoire, les tarifs de 2016 étaient les suivants :

	<b>2016</b>
<b>Format 1/8<sup>ème</sup> de page</b>	73 €
<b>Format ¼ de page</b>	124 €
<b>Format ½ page</b>	220 €
<b>Format page entière</b>	400 €
<b>Format page entière couverture intérieure</b>	417 €
<b>Format page entière couverture extérieure</b>	434 €

La commission communication s'est réunie le 8 septembre dernier et propose de ne pas augmenter ces tarifs pour 2017.

Pour mémoire, l'édition du bulletin municipal pour 2017 représentait en dépense la somme de 6 651,60 € correspondant à l'impression de 2 100 exemplaires et à 7 422 € de recettes représenté par la vente des encarts publicitaires soit un excédent 770,40 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame CONGNARD, décide à l'unanimité :

- L'adoption des tarifs des encarts publicitaires dans le bulletin municipal comme stipulé dans le tableau ci-dessus.

## **3 - ACTUALISATION DES TARIFS DE REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 juin 2016 confiant à la S.A.U.R. l'affermage de l'assainissement.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la révision de la surtaxe communale à appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et donne connaissance au Conseil Municipal des propositions.

	<b>TARIF 2017</b>	<b>PROPOSITIONS 2018</b>	<b>VOTE CONSEIL MUNICIPAL</b>
Redevance fixe annuelle	38,02	38,02	
Redevance par m <sup>3</sup> consommés	1,52	1,52	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- D'Adopter la révision de la surtaxe communale à appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme présenté dans le tableau ci-dessus.

#### **4 - PROJET DE CESSION EVENTUELLE D'UNE PARCELLE DE 400 M<sup>2</sup> MAXIMUM SUR L'EMPRISE DES ATELIERS MUNICIPAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA FUTURE ECOLE DE MUSIQUE**

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée d'une demande de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou de cession éventuelle d'une parcelle de 400 m<sup>2</sup> maximum sur l'emprise des ateliers municipaux destinée à la construction de la future école de musique.

Il appartient aux membres de l'Assemblée d'émettre un avis sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable pour une cession éventuelle d'une parcelle de 400 m<sup>2</sup> maximum sur l'emprise des ateliers municipaux destinée à la construction de la future école de musique intercommunale.

#### **5 - PROJET DE MISE À DISPOSITION DE LA BIBLIOTHÉCAIRE À LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHAMPIGNÉ**

La commune nouvelle des Hauts d'Anjou sollicite la possibilité d'élaborer une convention de mise à disposition de notre bibliothécaire à raison de 10 h par semaine pour des missions similaires sur la commune nouvelle des Hauts d'Anjou, et plus particulièrement sur la commune déléguée de Champigné.

Notre bibliothécaire est actuellement employée à raison de 20 h par semaine, si cette demande reçoit un avis favorable de la part de notre Assemblée, il conviendra d'augmenter son temps de travail pour le porter à 30 h par semaine.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence "Lecture Publique" est transférée à la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et à la dernière réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.), ce transfert a été évoqué.

Il appartient aux membres de l'Assemblée d'émettre un avis sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur BILLIET, décide à l'unanimité que :

- Dans le cas d'un transfert de la compétence "Lecture Publique" à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou, il sera nécessaire d'élaborer une convention qui précisera clairement la mise à disposition de la bibliothécaire à raison de 20h par semaine sur la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe et une autre convention avec la commune des Hauts d'Anjou pour une mise à disposition de ce même personnel pour un maximum de 10 h par semaine sur cette commune.

- Par ailleurs, il a été décidé que si transfert de la compétence "Lecture Publique" à la communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou, aucune modification du contrat de notre bibliothécaire ne serait opéré. Par contre, si cette personne reste employée par la commune, une augmentation de son contrat de travail sera opérée avec élaboration d'une convention de mise à disposition avec la commune des Hauts d'Anjou correspondant à cette augmentation de son temps de travail.

## **6 - VALIDATION DES ENTREPRISES RETENUES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTISPORTS COUVERTE**

Dans le cadre du marché public concernant la construction d'une salle multisports couverte, notre assistance à maîtrise d'œuvre a rendu ses conclusions sur le rapport d'analyse des offres des entreprises qui a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) qui s'est réunie le 20 juillet dernier.

Le lot n° 7 "chauffage électricité" a été déclaré infructueux, il a été nécessaire de relancer un appel d'offre sur ce lot.

La notification concernant les entreprises non retenues a été transmise.

Le code des marchés publics prévoit un délai d'envoi des notifications aux entreprises retenues. Aujourd'hui, ce délai est écoulé et il est nécessaire de notifier les entreprises retenues qui sont les suivantes :

<b>Lot</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Estimation</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Total HT</b>
1	Gros œuvre	128 916.55	COCAULT	139 098.20
2	Charpente	196 403.94	GIRARD HERVOUET	195 000.00
3	Etanchéité	67 901.36	ACE 49	58 403.20
4	Menuiserie ext.	10 500.00	HABSYS	9 500.00
5	Menuiserie int.	8 752.70	SIGMA	11 218.66
6	Electricité	40 500.00	EIB	40.469.21
7	Chauffage	15 000.00	En cours	
8	Carrelage	6 979.40	LEBREC	7 117.69
9	Sols sportifs	39 510.06	SPORTING SOLS	39 819.37
10	Peinture	3 228.37	GOUIN	3 666.66
11	Equipement sportif	18 050.00	MARTY SPORT	14 235.00
<b>TOTAL HT</b>		<b>536 042.38</b>		<b>558 024.26</b>

Il appartient aux membres de l'Assemblée d'émettre un avis sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Messieurs LEBRUN et BRISSAUD, décide à l'unanimité :

- D'approuver la liste des entreprises retenues dans le cadre du marché concernant la construction d'une salle multisports couverte sur le territoire de la commune comme exposé dans le tableau ci-dessus.

## **7 - FOYER DES JEUNES : DEVENIR DES INVESTISSEMENTS DÉJÀ EFFECTUÉS**

Au 19 septembre 2017, l'ensemble des investissements réalisés concernant la création d'un foyer des jeunes sur l'emplacement des terrains extérieurs de basket du COSEC représente la somme de 39 279,26 € et se décompose comme suit :

Menuiseries extérieures	4 238,40 €
Plancher bois	1 504,00 € (réutilisable sur autre chantier)
Plateforme longrines	5 370,17 €
Déplacement modulaires (1)	9 798,00 €
Déplacement modulaire (2)	6 138,00 €
Etanchéité	8 460,84 €
Plomberie	1 219,06 € (réutilisable sur autre chantier)
Electricité	2 550,79 € (réutilisable sur autre chantier)
<b>TOTAL</b>	<b>39 279,26 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité:

- Prend acte du montant et de la nature des investissements réalisés concernant le foyer des jeunes rendu inutilisable aujourd'hui.

- Les membres du Conseil attendent le compte rendu de l'expertise demandée concernant l'ancien dortoir de l'école Marcel Pagnol pour éventuellement le transformer en foyer des jeunes.

## **8 - CHEMINEMENT DOUX À L'INTÉRIEUR DE CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur DRIANCOURT, décide à l'unanimité :

- de réfléchir sur la création de pistes cyclables sur la voirie de Châteauneuf sur Sarthe,

- de mettre en place un groupe de travail sur ce sujet composé de Messieurs DRIANCOURT, LEBRUN, BRISSAUD et CRASNIER, voir également avec Monsieur DALIGAULT.

## **9 - ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES ESPACES PUBLICS : PROPOSITIONS**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur DRIANCOURT, décide à l'unanimité :

- De proposer aux habitants, conformément à la proposition sur la gestion des "mauvaises herbes", de Madame SUREAU d'organiser d'une journée "désherbage" sur la commune suivie d'un pot au cours duquel la nouvelle stratégie d'entretien de notre environnement aurait été expliquée aux habitants ( entretien par la commune des espaces collectifs et entretien par les particuliers des trottoirs en face de chez eux).

## **10 - INSTALLATION D'UNE LIGNE ADSL AU CLUB HOUSE FOOTBALL**

Dans le cadre de l'installation d'une ligne A.D.S.L. au Club House du club de Football de la Commune réclamé par le District pour la transmission des documents de match, une étude financière a été réalisée et démontre que le coût de cette installation représente la somme de :

350,00 €HT	Implantation technique de la ligne
75,00 €HT	Forfait installation
46,00 €HT	Abonnement mensuel

Soit un coût total pour la mise en service de 471 €, auxquels il conviendra d'ajouter mensuellement l'abonnement de 46 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- de proposer dans un premier temps un téléphone portable avec abonnement,
- d'octroyer à l'Office Municipal des Sports de Châteauneuf-sur-Sarthe une subvention exceptionnelle destinée au club de football pour prendre en charge l'abonnement mensuel à une ligne ADSL,
- de réfléchir à l'installation d'une borne Wifi sur le complexe sportif.

#### **11 - SIEML : PRISE EN CHARGE DES DIFFÉRENTES RÉPARATIONS SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur BRISSAUD informe l'Assemblée qu'une opération de maintenance curative de l'éclairage public a eu lieu : route de Juvardeil, allée de la Conrairie, impasse de la Tour, rue des Pierres Blanches, rue des Mesliers, rue des Aubépines, et également pour le remplacement des horloges de programmation de coupure.

Conformément à la délibération en date du 10 novembre 2015 du Comité Syndical du SIEML décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours, notre commune décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour cette opération.

- Montant total de la dépense : 11 725,62€TTC
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 8 794,21 €TTC

Monsieur BRISSAUD rappelle que les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 10 novembre 2015. Il informe également les membres de l'Assemblée qu'une seconde opération de maintenance curative de l'éclairage public a eu lieu allée des Chardonnerets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour ces opérations tel que précisé ci-dessus et conformément à la délibération en date du 10 novembre 2015 du Comité Syndical du SIEML décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours.

#### **12 - RÉVISION DU LOYER DU LOGEMENT COURS DU MOULIN**

Madame SUREAU expose aux membres de l'Assemblée la nécessité de réviser le loyer du logement communal situé Cours du Moulin afin de pouvoir le mettre à la location. Actuellement, ce loyer est de 333,95 €par mois. Il est proposé aux membres du Conseil de porter ce loyer à 250 €par mois pour une personne seule avec un enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le loyer du logement communal situé Cours du Moulin à Châteauneuf-sur-Sarthe à 250 €par mois.

### **13 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT COMMUNAL À LA COMMISSION CULTURE DE LA C.C.V.H.A.**

Le conseil Municipal désigne Monsieur DRIANCOURT Marc-Antoine comme représentant communal à la commission Culture de la C.C.V.H.A.

### **14 - OUVERTURE DU C.L.S.H. LE MERCREDI MATIN**

Par délibération en date du 12 avril 2017, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas ouvrir le C.L.S.H. le mercredi matin compte tenu du peu d'effectifs présents comparativement au personnel à déployer sur ce créneau horaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame LAMISSE sur le nombre d'effectifs susceptible d'utiliser ce service le mercredi matin, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'ouvrir le Centre de Loisirs Sans Hébergement le mercredi matin.

### **15 - QUESTIONS DIVERSES**

#### **- Ludothèque (M. BILLIET)**

Retour éventuel de la ludothèque sur Châteauneuf-sur-Sarthe. Il faut réfléchir à un local pour pouvoir l'accueillir.

#### **- City stade (M. LEBRUN)**

Il faut réfléchir à l'emplacement le plus adapté sur la commune pour recevoir ce type d'équipement.

#### **- Travaux d'urgence d'étanchéité du toit de la salle la Cigale**

Travaux très urgents : trois fuites sont constatées à ce jour. Dans les travaux de réparation, il conviendra de retirer la laine de verre actuellement gorgée d'eau avant que l'ensemble ne s'écroule.

#### **- Rapport de la C.L.E.C.T. (M. BILLIET)**

Rapport présenté par Monsieur BILLIET qui sera à valider lors du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h05.